



**DCM 2023-05-03**

**MAIRIE DE SAINT-MORILLON**

1 Place de l'Église  
33650 Saint-Morillon

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 18

Présents : 15

Votants : 15

Date de convocation : 26 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente mai, à vingt-et-une heures, le Conseil Municipal de Saint-Morillon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Laurence BOURGADE, Maire.

Etaient présents : M. Jérôme BARBESSOU, M. Jean-Marc BAUCHOT, Mme Catherine BIGOT, Mme Laurence BOURGADE, M. Arnaud CHRÉTIEN, M. Cyril CULLERIER, Mme Marie-Nicole FERNANDEZ, Mme Vanessa GIRARD-DIAZ, M. Jean-Marc HEINTZ, M. Pierre LAMBEL, M. Sébastien LEFRAIS, Mme Sonia POISSON, M. Nicolas RÉGNIER, Mme Géraldine RÉSET, Mme Valérie SIMON-CHEYRADE.

Etaient absents : Mme Sylvia RAMON, Mme Gaëlle RIEU, Mme Danielle SECCO.

Secrétaire de séance : M. Jean-Marc BAUCHOT.

**OBJET : RÉVISION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR COMMUN AUX SALLES COMMUNALES**

Suite à la recrudescence de litiges liés à l'utilisation des salles communales par les particuliers, il convient de repenser les modalités et conditions de leur location. Il convient d'actualiser leur règlement intérieur commun adopté en date du 3 décembre 2019. Ainsi, le rétablissement des états des lieux d'entrée et de sortie, tout comme le rappel des bonnes pratiques, seront formalisés au sein de ce document et des conventions de location approuvés par les locataires et faisant l'objet d'un engagement signé.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à **L'UNANIMITÉ**,

**ADOpte** le règlement intérieur commun aux salles communales et ses annexes tel qu'annexés à la présente délibération.

**DÉCIDE** que le règlement intérieur commun est d'application immédiate.

**PRÉCISE** que le règlement intérieur commun et ses annexes seront publiés sur le site internet de la commune [www.saint-morillon.fr](http://www.saint-morillon.fr) et porté à la connaissance des associations communales et du public.

*Transmis par voie dématérialisée  
à la Préfecture de Bordeaux  
le 14/06/2023*

*Fait en Mairie, les jours,  
mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme*

Le secrétaire de séance,  
Jean-Marc BAUCHOT



Le Maire,  
Laurence BOURGADE

